UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Direction des affaires juridiques
Affaires institutionnelles

DELIBERATION n° 2019 - 21

portant répartition des crédits de la commission de l'orientation et de l'information pour l'insertion professionnelle (COFIP) - 2019

Point ajouté à l'ordre du jour n° 13

Conseil d'administration du 07 mars 2019

- Vu le code de l'éducation et notamment l'article L.712-3 ;
- Vu l'avis la Commission de l'orientation de l'orientation et de la formation pour l'insertion professionnelle (COFIP) du 26 février 2019 ;
- Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 05 mars 2019 ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration valident la répartition des crédits accordés dans le cadre de l'orientation et de l'insertion professionnelle suivante :

Composante	N° de projet	Intitulé	Budget demandé	Avis formulés par la CFVU
IUT	2019/IUT/01	Action de cohésion par la remise des diplômes des étudiants de l'IUT	10 097.00 €	Favorable pour 4000 €
BVE	2019/BVE/01	Séminaire d'intégration et d'échanges des doctorants	3 000.00 €	Favorable pour 3000 €
UFR DE	2019/FDE/01	Rentrée solennelle du master droit public et séminaire de rentrée	3 327.50 €	Favorable pour 2000 €
UFR ST	2019/FST/01	Fête de la Science – Femmes et Sciences	2 220.00 €	Favorable pour 2220 €
UFR ST	2018/FST/02	Visites d'entreprises pour les étudiants à l'UFR sciences et technologies	2 000.00 €	Favorable pour 2000 €
UFR ST	2018/FST/03	Mise en place d'ateliers réorientation à l'issue des journées de réorientation	1 000.00 €	Favorable pour 1000 €
UFR ST	2018/FST/04	Stages en entreprises hors Réunion	4 500.00 €	Favorable pour 4500 €
ESIROI	2019/ESIROI/01	Voyage d'études au Sri Lanka	4 400.00 €	Favorable pour 3300 €
ESIROI	2019/ESIROI/02	Accompagnement au concours Ecotrophélia France	5 500.00 €	Favorable pour 3100 €

Résultat du vote						
Vote à	**main levée**					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				28		
Nombre de voix	pour	28	contre	0	abstention(s)	0

Fait à Saint-Denis le 08 mars 2019

Le Président de l'Université de La Réunion

Professeur Frédéric MIRANVILLE

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION D.A.J.

Transmis au Recteur de l'Académie de La Réunion, Chancelier des universités le 13 MAR. 2019